

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du Statut Amateur et satisfaisant aux critères d'index par catégories d'âge définis plus loin. Tous les joueurs devront être titulaires d'un Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du golf.

Quotas et Catégories :

CATEGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles		Nb total
		Nb	Idx max	Nb	Idx max	
Minimes (U16)	2002 - 2003	18	10,4	6	24,4	24
Benjamins (U 14)	2004 - 2005	48	18,4	12	30,4	60
U12	2006 et après	48	24,4	12	36,4	60
NOMBRE TOTAL		114		30		144

L'index pris en compte est celui de la date de clôture des inscriptions le 4 mai 2018. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date.

NOTA : Les inscriptions doivent se faire dans le respect des index maximum indiqués. Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué dans le tableau précédent. Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre de leur moyenne de scores en strokeplay telle que disponible sur Extranet puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué dans le tableau précédent.

Le comité d'organisation dispose de 12 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Epreuve « non fumeur » :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets : Le caddeyage n'est pas autorisé

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Strokeplay / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours

Samedi 19 mai 2018 : 1er tour

Dimanche 20 mai 2018 : 2^{ème} tour

L'entraînement gratuit est prévu à partir du 31 mars 2018 sur réservation (02.48.21.20.01) et jusqu'à la veille du 1er tour (un seul entraînement gratuit par joueur).

Distances de jeux :

CATEGORIES	Garçons		Filles	
	Marques	Longueur	Marques	Longueur
Minimes (U 16)	Blanches	5906 m	Bleues	5073 m
Benjamins (U 14)	Jaunes	5598 m	Rouges	4779 m
U 12	Oranges	4979 m	Violettes	4221 m

Départage :

En cas d'égalité pour l'attribution du titre dans chaque série, le départage se fera en play-off « trou par trou » au 1 et 18 immédiatement après l'arrivée du dernier joueur. Dans tous les autres cas, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trous, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. De plus, le Comité de l'épreuve peut décider de substituer ce 2^{ème} mode de départage à celui de « trou par trou » dans le cas où les play-offs ne pourraient se dérouler normalement et/ou complètement.

Départs :

Lors du 1^{er} tour, le tirage des départs se fera par tranches horaires et par catégories, en respectant l'ordre des index à l'intérieur de chaque tranche. Les horaires seront communiqués à partir du mercredi 16 mai 2018 à 12 h.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats et par catégories.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont à adresser par écrit, avant le vendredi 4 mai 2018 à minuit à :

Bourges Golf Club
Rue Jacques Becker
18000 BOURGES

Les inscriptions doivent mentionner les nom, prénom, adresse et n° de licence et être accompagnées du montant des droits d'inscription fixés à 25 euros (chèque à l'ordre du BGC).

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le vendredi 4 mai 2018 à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

PRIX

Souvenir offert au vainqueur de chaque catégorie

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs ou supérieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel